

**REFERENTIEL PROFESSIONNEL  
synthèse**

* Appréciation seuil + Equipement de Protection Individuel/Equipement de Protection Collectif		Travail de nuit	Travail en équipes successives alternantes		Travail répétitif				Les activités exercées en milieu hyperbare		Manutentions manuelles de charges définies à l'article R4541-3										
Durée minimale		120 nuits par an	50 nuits par an		900 heures par an				1200 hPa-60 interventions ou travaux par an		600 Heures par an						120 jours par an				
Action ou situation		une heure de travail entre 24 heures et 5 heures	une heure de travail entre 24 heures et 5 heures		temps de cycle inférieur ou égal à 30 secondes : 15 actions techniques ou plus		Temps de cycle supérieur à 30 secondes: 30 actions techniques ou plus par minute		interventions ou travaux		Lever ou porter		Pousser ou tirer		Déplacement avec la charge ou prise de la charge au sol ou à une hauteur située au dessus des épaules		Cumul de manutentions de charges		Maintien des bras en l'air à une hauteur située au dessus des épaules		
										Charge unitaire de 15 Kilogrammes		Charge unitaire de 250 Kilogrammes		Charge unitaire de 10 Kilogrammes		7,5 tonnes cumulées par jour					
N°	Situations types	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention
1	GEH 1 Assainissement chauffeur opérateur	conduite camion	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON		NON		NON		Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur les sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées comme pénibles ; - Proposer l'intervention du médecin
2	Curage/pompas	balisage mise en sécurité	NON		NON			NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
3	bacs à graisses	ouverture tampons/trappe	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON		NON		NON		- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	
4	fosses septiques	mise en place des tuyaux aspiration	NON	- Prévoir des éclairages suffisants ;	NON	- Prévoir des éclairages suffisants ;	NON		NON		NON		- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	
5	débouchage	mise en place des tuyaux HP	NON		NON			NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
6	Réseau Visitable	curage/pompas	NON		NON			NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
7	Réseau Non visitable	repli de chantier (fermeture tampons et rangement des tuyaux aspiration)	NON	- Permettre une rotation des tâches pour maintenir une certaine vigilance ;	NON	- Permettre une rotation des tâches pour maintenir une certaine vigilance ;	NON		NON		NON		- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	
8	Nettoyage Postes de Réseau	vidange camion liquide	NON		NON			NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
9	AVALOIRS	nettoyage interne cuve	NON	- Organiser les conditions dans	NON	- Organiser les conditions dans	NON		NON		NON		- Permettre aux travailleurs de s'organiser et d'appliquer des savoirs de prévention ;	NON	- Permettre aux travailleurs de s'organiser et d'appliquer des savoirs de prévention ;	NON	- Permettre aux travailleurs de s'organiser et d'appliquer des savoirs de prévention ;	NON	- Permettre aux travailleurs de s'organiser et d'appliquer des savoirs de prévention ;	NON	
Cumul GEH1			POSSIBLE		NON			NON		NON				NON		NON		NON		NON	
10	GEH2 Assainissement opérateur	balisage mise en sécurité	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON		NON		NON		Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur les sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées
11		ouverture tampons/trappe	NON		NON			NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
12		mise en place des tuyaux aspiration	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON		NON		NON		- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	
13		mise en place des tuyaux HP	NON	- Prévoir des éclairages suffisants ;	NON	- Prévoir des éclairages suffisants ;	NON		NON		NON		- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	
14		curage/pompas	NON		NON			NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
15		repli de chantier (fermeture tampons et rangement des tuyaux aspiration)	NON	- Permettre une rotation des tâches pour	NON	- Permettre une rotation des tâches pour	NON		NON		NON		- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	
16		vidange camion liquide	NON		NON			NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
17		nettoyage interne cuve	NON		NON			NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
Cumul GEH2			POSSIBLE		NON			NON		NON				NON		NON		NON		NON	
18	GEH3 opérateur en Hygiène Immobilière	balisage mise en sécurité	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON		NON		NON		Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur les sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées
19	Débouchages	ouverture tampons/trappe	NON		NON			NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
20	Vide ordures	mise en place des tuyaux HP	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON		NON		NON		- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	
21	Dégorgements	curage	NON	- Prévoir des éclairages suffisants ;	NON	- Prévoir des éclairages suffisants ;	NON		NON		NON		- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	
22		repli de chantier (fermeture tampons et rangement des tuyaux aspiration)	NON	- Permettre une rotation des tâches pour	NON	- Permettre une rotation des tâches pour	NON		NON		NON		- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	
cumul GEH3			NON		NON			NON		NON				NON		NON		NON		NON	
23	GEH4 Opérateur 3D voir annexe	Applications produits desinfection desinsectisation																			
24		Nettoyages hottes cuisines																			
25		application deratisation																			
26		lutte contre les oiseaux																			
27		entretien VMC																			
28	GEH5 ITV	Conduite	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON		NON		NON		Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur les sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées

**REFERENTIEL PROFESSIONNEL  
synthèse**

* Appréciation seuil +Equipement de Protection Individuel/Equipement de Protection Collectif		Travail de nuit		Travail en équipes successives alternantes		Travail répétitif				Les activités exercées en milieu hyperbare		Manutentions manuelles de charges définies à l'article R4541-3									
Durée minimale		120 nuits par an		50 nuits par an		900 heures par an				1200 hPa-60 interventions ou travaux par an		600 Heures par an				120 jours par an					
Action ou situation		une heure de travail entre 24 heures et 5 heures		une heure de travail entre 24 heures et 5 heures		temps de cycle inférieur ou égal à 30 secondes : 15 actions techniques ou plus		Temps de cycle supérieur à 30 secondes: 30 actions techniques ou plus par minute		interventions ou travaux		Lever ou porter		Pousser ou tirer		Déplacement avec la charge ou prise de la charge au sol ou à une hauteur située au dessus des épaules		Cumul de manutentions de charges		Maintien des bras en l'air à une hauteur située au dessus des épaules	
												Charge unitaire de 15 Kilogrammes		Charge unitaire de 250 Kilogrammes		Charge unitaire de 10 Kilogrammes		7,5 tonnes cumulées par jour			
N°	Situations types	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention
29	balisage/Mise en sécurité	NON	planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON	un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON		NON		NON		NON	(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations
30	ouverture tampons/trappe	NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
31	Mise en place camera	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON		NON		NON		NON	- Favoriser la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	
32	contrôle et rapports	NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
33	repli de chantier	NON	- Prévoir des éclairages	NON	- Privilégier le sens de rotation	NON		NON		NON		NON	- Favoriser la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	
	<b>cumul GEH5</b>	NON		NON		NON				NON		NON									
35	GEH6 EPREUVES	CONDUITE	en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON		NON		NON		NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations
36	balisage/Mise en sécurité	NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
37	ouverture tampons/trappe	NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
38	Mise en place et enlever les obturateurs	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON		NON		NON		NON	- Favoriser la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	
39	Mise en place et enlever la pompe d'épreuve	NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
40	contrôle et rapports	NON	- Prévoir des éclairages	NON	- Privilégier le sens de rotation	NON		NON		NON		NON	- Favoriser la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	
	<b>cumul GEH6</b>	NON		NON		NON				NON		NON									
41	GEH7 COMPACTAGE	CONDUITE	en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON		NON		NON		NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations
42	balisage/Mise en sécurité	NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
43	Mise en place, utilisation et enlèvement du penetrometre	NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
44	contrôle et rapports	NON	- Aménager un local de repos	NON	- Aménager un local de repos	NON		NON		NON		NON	- Favoriser la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	
	<b>cumul GEH7</b>	NON		NON		NON				NON		NON									
45	GEH8 COLLECTE DE VRAC	CONDUITE CAMION	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON		NON		NON		NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations
46	balisage mise en sécurité	NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
47	mise en place des tuyaux aspiration	NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
48	pompage	NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
49	rangement des tuyaux aspiration	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON		NON		NON		NON	- Favoriser la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	
50	vidange camion liquide	NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
51	nettoyage interne cuve	NON	- Prévoir des éclairages suffisants ;	NON	- Privilégier le sens de rotation physiologique "naturel" : matin, après-midi ;	NON		NON		NON		NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	
52	mise en place/de pompes volumétriques	NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
53	nettoyage de capacités	NON	- Permettre une rotation des	NON	- Permettre une rotation des	NON		NON		NON		NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	
	<b>cumul GEH8</b>	NON		NON		NON				NON		NON									
54	GEH9 MONTEUR	Platinage/deplatinage	en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON	mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON		NON		NON		NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations
55	changement pompe/piece	NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
56	depose repose tuyauteries	NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
57	manutentions	NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
58	mecanique	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON		NON		NON		NON	- Favoriser la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	
59	travaux de decoupe/meulage	NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
	<b>cumul GEH9</b>	NON		NON		NON				NON		NON									

REFERENTIEL PROFESSIONNEL

synthèse

* Appréciation seuil +Equipement de Protection Individuel/Equipement de Protection Collectif		Travail de nuit		Travail en équipes successives alternantes		Travail répétitif				Les activités exercées en milieu hyperbare		Manutentions manuelles de charges définies à l'article R4541-3									
Durée minimale		120 nuits par an		50 nuits par an		900 heures par an				1200 hPa-60 interventions ou travaux par an		600 Heures par an				120 jours par an					
Action ou situation		une heure de travail entre 24 heures et 5 heures		une heure de travail entre 24 heures et 5 heures		temps de cycle inférieur ou égal à 30 secondes : 15 actions techniques ou plus		Temps de cycle supérieur à 30 secondes: 30 actions techniques ou plus par minute		interventions ou travaux		Lever ou porter		Pousser ou tirer		Déplacement avec la charge ou prise de la charge au sol ou à une hauteur située au dessus des épaules		Cumul de manutentions de charges			
												Charge unitaire de 15 Kilogrammes		Charge unitaire de 250 Kilogrammes		Charge unitaire de 10 Kilogrammes		7,5 tonnes cumulées par jour			
N°	Situations types	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention
60	GEH 10 OPERATEUR HP NETTOYAGE ET MAINTENANCE INDUSTRIELLE	Installations tuyauteries HP	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON		NON		NON		formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	l'Activité Physique) ;	NON	formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées
61		travaux au pistolet	NON		NON									NON				NON		NON	
62		travaux à la lance	NON		NON									NON				NON		NON	
63		travaux au furet	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON		NON		NON			NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON		NON	
64		travaux équipements semi auto	NON		NON									NON				NON		NON	
65		travaux équipements automatiques	NON	- Prévoir des éclairages suffisants ;	NON	- Privilégier le sens de rotation physiologique "naturel" ;	NON		NON		NON			NON				NON		NON	
66		installation de chantier (balisage, mise en place des flexible HP)	NON	- Permettre une rotation des	NON	matin, après-	NON		NON		NON			NON	- Se faire aider, être plusieurs ;	NON	- Permettre aux travailleurs de récupérer.	NON		NON	
	<b>cumul GEH10</b>		NON		NON				NON					NON					NON		
67	GEH 11 CHEF DE BORD HP NETTOYAGE ET MAINTENANCE INDUSTRIELLE	Conduite camion pompage	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON		NON		NON		formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées
68		installation pompage	NON		NON									NON				NON		NON	
69		signalisation/balisage	NON		NON									NON				NON		NON	
70		installation tuyauteries HP	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON		NON		NON			NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON		NON	
71		pilotage installation HP	NON		NON									NON				NON		NON	
	<b>cumul GEH 11</b>		NON		NON				NON					NON					NON		
72	GEH 12 OPERATEUR DE NETTOYAGE DE POLLUTION DEMANTELEMENT	Terrassement manuel	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON		NON		NON		Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées comme
73		manutention de contenant	NON		NON									NON				NON		NON	
74		démontage appareils	NON		NON									NON				NON		NON	
75		démolition	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON		NON		NON			NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON		NON	
76		nettoyage de capacités	NON		NON									NON				NON		NON	
77		stratification	NON	- Prévoir des éclairages suffisants ;	NON	- Privilégier le sens de rotation physiologique "naturel" ;	NON		NON		NON			NON				NON		NON	
78		pelletage et terrassement	NON	- Permettre une rotation des tâches pour	NON	matin, après-	NON		NON		NON			NON	- Se faire aider, être plusieurs ;	NON	- Permettre aux travailleurs de récupérer.	NON		NON	
79		pompage	NON		NON									NON				NON		NON	
	<b>cumul GEH 12</b>		NON		NON				NON					NON					NON		
80	GEH 13 COLLECTE DE DECHETS CONDITIONNES ET ORDURES MENAGERES	Conduite	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON		NON		NON		formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs
81		Manutention de contenant	NON		NON									NON				NON		NON	
82		nettoyage des contenants	NON		NON									NON				NON		NON	
	<b>cumul GEH 13</b>		NON		NON				NON					NON					NON		
83	GEH14 EXPLOITANT D'INSTALLATION DE TRANSIT OU DE STOCKAGE	Manutention de contenant	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON		NON		NON		formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques
84		deconditionnement, tri	NON		NON									NON				NON		NON	
85		Echantillonnages	NON		NON									NON				NON		NON	
86		conduite d'engins	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la	NON		NON		NON			NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON		NON	
	<b>cumul GEH 14</b>		NON		NON				NON					NON					NON		
87	GEH 15 MECANICIEN EN ATELIER	conduite	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON		NON		NON		formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs

**REFERENTIEL PROFESSIONNEL  
synthèse**

* Appréciation seuil +Equipement de Protection Individuel/Equipement de Protection Collectif		Travail de nuit		Travail en équipes successives alternantes		Travail répétitif				Les activités exercées en milieu hyperbare		Manutentions manuelles de charges définies à l'article R4541-3										
Durée minimale		120 nuits par an		50 nuits par an		900 heures par an				1200 hPa-60 interventions ou travaux par an		600 Heures par an				120 jours par an						
Action ou situation		une heure de travail entre 24 heures et 5 heures		une heure de travail entre 24 heures et 5 heures		temps de cycle inférieur ou égal à 30 secondes : 15 actions techniques ou plus		Temps de cycle supérieur à 30 secondes: 30 actions techniques ou plus par minute		interventions ou travaux		Lever ou porter		Pousser ou tirer		Déplacement avec la charge ou prise de la charge au sol ou à une hauteur située au dessus des épaules		Cumul de manutentions de charges		Maintien des bras en l'air à une hauteur située au dessus des épaules		
												Charge unitaire de 15 Kilogrammes		Charge unitaire de 250 Kilogrammes		Charge unitaire de 10 Kilogrammes		7,5 tonnes cumulées par jour				
N°	Situations types	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesure de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	
88	changement de pieces	NON	planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON	d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON		NON		NON		NON	(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Physique) ; - Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	Risques liés à l'Activité Physique) ; - Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés	NON	kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser	
89	diagnostic	NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		
90	maintenance de premier niveau	NON	- Aménager un	NON	- Aménager un	NON		NON		NON		NON	- Poursuivre la mise en place	NON		NON		NON		NON		
	<b>cumul GEH 15</b>	NON		NON		NON				NON		NON										
91	<b>GEH 16 PETITS TRAVAUX ET MAINTENANCE IMMOBILIERE</b>	conduite	NON	en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON	mise en place d'un planning permettant la rotation travail de nuit/travail de jour ;	NON		NON		NON		NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Favoriser les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir
92		plomberie	NON		NON			NON		NON		NON	(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON		
93		installation chantier	NON		NON			NON		NON		NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON		
94		manutention	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON	- Aménager un local de repos adapté pour la prise de repas chauds ;	NON		NON		NON		- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON		
95		diagnostic et réparation	NON		NON			NON		NON		NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON		
96		découpe, maçonnerie, électricité	NON		NON			NON		NON		NON	pour les salariés exposés (outils, processus...);	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON	- Favoriser la mise en place d'engins de levage à proximité des zones de maintenance et prévoir la formation à l'utilisation des engins de levage ;	NON		
	<b>cumul GEH 16</b>	NON		NON		NON				NON		NON										
97	<b>GEH 17 EXPLOITANT DECHETTERIE</b>	conduite d'engins	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la	NON	Favoriser la mise en place d'un planning permettant la	NON		NON		NON		NON	formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une
98		manutention	NON		NON			NON		NON		NON	(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les	NON	- Poursuivre la mise en place d'aides à la manutention pour les	NON		
	<b>cumul GEH 17</b>	NON		NON		NON				NON		NON										
99	<b>GEH 18 Stratification de cuve</b>		NON		NON			NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		
	<b>cumul GEH 18</b>	NON		NON		NON				NON		NON										

REFERENTIEL PROFESSIONNEL

synthèse

Postures pénibles								Vibrations mécaniques				Agents chimiques dangereux y compris poussières et fumées		Températures extrêmes		Bruit	
900 Heures par an								450 heures par an				cf arrêté		900 heures par an		600 heures par an	
Positions accroupies		Position à genoux		Les positions du torse en torsion à 30 degrés		Les positions du torse fléchi à 45 degrés		vibrations transmises aux mains et aux bras: valeur d'exposition rapportée à une période de référence de 8 heures de 2,5m/s2		Vibrations transmises à l'ensemble du corps: valeur d'exposition rapportée à une période de référence de 8 heures de 0,5m/s2		cf arrêté		Température inférieure ou égale à 5°C ou au moins égale à 30°C		Niveau d'exposition au bruit rapporté à une période de référence de 8 heures d'au moins 81 décibels (A)	
Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention
NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées comme pénibles ; - Proposer l'intervention du médecin	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées comme pénibles ; - Proposer l'intervention du médecin	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées comme pénibles ; - Proposer l'intervention du médecin	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées comme pénibles ; - Proposer l'intervention du médecin	POSSIBLE	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la location ou l'achat de matériels équipés de sièges pneumatiques et former le personnel à leur utilisation (réglage) ; - Organiser des rotations de postes ; - Veiller aux vitesses de déplacement ; - Réduire l'effet des vibrations résiduelles (ex :	Possible	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la location ou l'achat de matériels équipés de sièges pneumatiques et former le personnel à leur utilisation (réglage) ; - Organiser des rotations de postes ; - Veiller aux vitesses de déplacement ; - Réduire l'effet des vibrations résiduelles (ex :	NON	Suppression de l'ACD ; - Substitution de l'ACD par un produit ou un procédé non dangereux ou moins dangereux ; - Favoriser l'automatisation, robotisation de la prestation ; - Dispositif de captage des polluants à la source ; - Ventilation générale ; - Nettoyage régulier des installations par des outils adaptés (aspirateurs munis de filtres à haute efficacité, interdiction de l'usage des soufflettes pour le nettoyage) ; - Restriction d'accès aux locaux à risques ; - Séparation / isolement des activités à risque (ex :	NON		NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ; - Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ; - Poursuivre la mise en place de locaux isolés pour les machines bruyantes ; - Mettre à disposition et veiller au port de protection auditives adaptées ; - Etre attentif aux normes « taux machines » en amont
NON								POSSIBLE				NON		NON		NON si part de p	
NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la location ou l'achat de matériels équipés de sièges pneumatiques et former le personnel à leur utilisation (réglage) ;	NON	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la location ou l'achat de matériels équipés de sièges pneumatiques et former le personnel à leur utilisation (réglage) ; - Organiser des rotations	NON	Suppression de l'ACD ; - Substitution de l'ACD par un produit ou un procédé non dangereux ou moins dangereux ; - Favoriser l'automatisation, robotisation de la prestation ; - Dispositif de captage des polluants à la source ; - Ventilation générale ; - Nettoyage régulier des installations par des outils adaptés (aspirateurs munis de filtres à haute efficacité, interdiction de l'usage des soufflettes pour le	NON		NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ; - Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ; - Poursuivre la mise en place de locaux isolés pour les machines bruyantes ; - Mettre à disposition et veiller au port de protection auditives adaptées ;
NON								NON				NON		NON		NON si part de p	
NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ;	NON	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la location ou l'achat de matériels équipés de sièges pneumatiques et former le personnel à leur utilisation (réglage) ;	NON	Suppression de l'ACD ; - Substitution de l'ACD par un produit ou un procédé non dangereux ou moins dangereux ; - Favoriser l'automatisation, robotisation de la prestation ; - Dispositif de captage des polluants à la source ; - Ventilation générale ;	NON		NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ; - Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ;
NON								NON				NON		NON		NON si part de p	
cf mode d'emploi 3D en annexe																	
NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ;	NON	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la location ou l'achat de matériels équipés de sièges pneumatiques et former le personnel à leur utilisation (réglage) ;	NON	Suppression de l'ACD ; - Substitution de l'ACD par un produit ou un procédé non dangereux ou moins dangereux ; - Favoriser l'automatisation, robotisation de la prestation ; - Dispositif de captage des polluants à la source ; - Ventilation générale ;	NON		NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ;

**REFERENTIEL PROFESSIONNEL  
synthèse**

Postures pénibles								Vibrations mécaniques				Agents chimiques dangereux y compris poussières et fumées		Températures extrêmes		Bruit		
900 Heures par an								450 heures par an				cf arrêté		900 heures par an		600 heures par an		
Positions accroupies		Position à genoux		Les positions du torse en torsion à 30 degrés		Les positions du torse fléchi à 45 degrés		vibrations transmises aux mains et aux bras: valeur d'exposition rapportée à une période de référence de 8 heures de 2,5m/s2		Vibrations transmises à l'ensemble du corps: valeur d'exposition rapportée à une période de référence de 8 heures de 0,5m/s2		cf arrêté		Température inférieure ou égale à 5°C ou au moins égale à 30°C		Niveau d'exposition au bruit rapporté à une période de référence de 8 heures d'au moins 81 décibels (A)		
Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	
NON	kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations	NON	kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations	NON	kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations	NON	kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations	NON	isserte des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la location ou l'achat de matériels équipés de	NON	des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la location ou l'achat de matériels équipés de sièges pneumatiques et	NON	un produit ou un procédé non dangereux ou moins dangereux ; - Favoriser l'automatisation, robotisation de la prestation ; - Dispositif de captage des polluants à la source ; - Ventilation générale ; - Nettoyage régulier des installations par des outils	NON		NON		- Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ; - Poursuivre la mise en place de locaux isolés pour les machines
NON								NON				NON si départ de l'échappement ou barrière		NON		NON si part de p		
NON	ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations	NON	ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations	NON	ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations	NON	ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations	NON	mise en œuvre de la lissété des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la location ou l'achat de matériels équipés de	NON	mise en œuvre de la lissété des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la location ou l'achat de matériels équipés de	NON	- Substitution de l'ACD par un produit ou un procédé non dangereux ou moins dangereux ; - Favoriser l'automatisation, robotisation de la prestation ; - Dispositif de captage des polluants à la source ; - Ventilation générale ; - Nettoyage régulier des installations par des outils	NON		NON		distributeurs de bouchons d'oreilles ; - Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ; - Poursuivre la mise en place de locaux isolés pour les machines
NON								NON				NON		NON		NON si part de p		
NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes	NON	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lissété des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la	NON	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lissété des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la	NON	- Suppression de l'ACD ; - Substitution de l'ACD par un produit ou un procédé non dangereux ou moins dangereux ; - Favoriser l'automatisation, robotisation de la	NON		NON		Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ; - Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port
NON								NON				NON		NON		NON si part de p		
NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	POSSIBLE	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lissété des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la location ou l'achat de matériels équipés de sièges pneumatiques et former le personnel à leur utilisation (réglage) ;	POSSIBLE	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lissété des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la location ou l'achat de	NON	- Suppression de l'ACD ; - Substitution de l'ACD par un produit ou un procédé non dangereux ou moins dangereux ; - Favoriser l'automatisation, robotisation de la prestation ; - Dispositif de captage des polluants à la source ; - Ventilation générale ; interdiction de l'usage des	NON		NON		Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ; - Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ; - Poursuivre la mise en place de locaux isolés pour les machines bruyantes ; - Mettre à disposition et veiller au port de protection auditives
NON								POSSIBLE				NON si protection adoptée en fonction du produit		NON		NON si part de p		
NON	ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir	NON	ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir	NON	ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir	NON	ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir	POSSIBLE	mise en œuvre de la lissété des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la	NON	mise en œuvre de la lissété des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la location ou l'achat de	NON	- Substitution de l'ACD par un produit ou un procédé non dangereux ou moins dangereux ; - Favoriser l'automatisation, robotisation de la prestation ; - Dispositif de captage des polluants à la source ; - Ventilation générale ;	NON		NON		distributeurs de bouchons d'oreilles ; - Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ;
NON								POSSIBLE				NON si protection adoptée en fonction du produit		NON		NON si part de p		

REFERENTIEL PROFESSIONNEL

synthèse

Postures pénibles								Vibrations mécaniques				Agents chimiques dangereux y compris poussières et fumées		Températures extrêmes		B	
900 Heures par an								450 heures par an				cf arrêté		900 heures par an		600 heures par an	
Positions accroupies		Position à genoux		Les positions du torse en torsion à 30 degrés		Les positions du torse fléchi à 45 degrés		vibrations transmises aux mains et aux bras: valeur d'exposition rapportée à une période de référence de 8 heures de 2,5m/s2		Vibrations transmises à l'ensemble du corps: valeur d'exposition rapportée à une période de référence de 8 heures de 0,5m/s2		cf arrêté		Température inférieure ou égale à 5°C ou au moins égale à 30°C		Niveau d'exposition au bruit rapporté à une période de référence de 8 heures d'au moins 81 décibels (A)	
Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention
NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la location ou l'achat de matériels équipés de sièges pneumatiques et former le personnel à leur utilisation (règlage) ;	NON	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la location ou l'achat de matériels équipés de sièges pneumatiques et former le personnel à leur utilisation (règlage) ; - Organiser des rotations	NON	Suppression de l'ACD ; - Substitution de l'ACD par un produit ou un procédé non dangereux ou moins dangereux ; - Favoriser l'automatisation, robotisation de la prestation ; - Dispositif de captage des polluants à la source ; - Ventilation générale ; - Nettoyage régulier des installations par des outils adaptés (aspirateurs munis de filtres à haute efficacité, interdiction de l'usage des	NON		NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ; - Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ; - Poursuivre la mise en place de locaux isolés pour les machines bruyantes ; - Mettre à disposition et veiller au port de protection auditives
NON								POSSIBLE				NON si protection adaptée en fonction du produit		NON		NON si port de p	
NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées	POSSIBLE	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la location ou l'achat de matériels équipés de sièges pneumatiques et former le personnel à leur utilisation (règlage) ;	POSSIBLE	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la location ou l'achat de matériels équipés de sièges pneumatiques et former le personnel à leur utilisation (règlage) ; - Organiser des rotations	NON	Suppression de l'ACD ; - Substitution de l'ACD par un produit ou un procédé non dangereux ou moins dangereux ; - Favoriser l'automatisation, robotisation de la prestation ; - Dispositif de captage des polluants à la source ; - Ventilation générale ;	NON		NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ; - Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ;
NON								POSSIBLE				NON si protection adaptée en fonction du produit		NON		NON si port de p	
NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées comme	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées comme	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées comme	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour établir des préconisations d'amélioration des postures identifiées comme	NON	mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la location ou l'achat de matériels équipés de sièges pneumatiques et former le personnel à leur utilisation (règlage) ; - Organiser des rotations	NON	mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la location ou l'achat de matériels équipés de sièges pneumatiques et former le personnel à leur utilisation (règlage) ; - Organiser des rotations de postes ;	NON	- Substitution de l'ACD par un produit ou un procédé non dangereux ou moins dangereux ; - Favoriser l'automatisation, robotisation de la prestation ; - Dispositif de captage des polluants à la source ; - Ventilation générale ; - Nettoyage régulier des installations par des outils adaptés (aspirateurs munis de filtres à haute efficacité, interdiction de l'usage des soufflettes pour le	NON		NON	distributeurs de bouchons d'oreilles ; - Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ; - Poursuivre la mise en place de locaux isolés pour les machines bruyantes ; - Mettre à disposition et veiller au port de protection auditives adaptées ;
NON								POSSIBLE				NON si protection adaptée en fonction du produit		NON		NON si port de p	
NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs	POSSIBLE	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement	Possible	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel	NON	Suppression de l'ACD ; - Substitution de l'ACD par un produit ou un procédé non dangereux ou moins dangereux ; - Favoriser l'automatisation,	NON		NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ; - Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du
NON								POSSIBLE				NON si protection adaptée en fonction du produit		NON		NON si port de p	
NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs ou capitaliser sur les bonnes pratiques	NON	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément	NON	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ;	NON	Suppression de l'ACD ; - Substitution de l'ACD par un produit ou un procédé non dangereux ou moins dangereux ; - Favoriser l'automatisation, robotisation de la prestation ; - Dispositif de captage des	NON		NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ; - Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou
NON								POSSIBLE				NON si protection adaptée en fonction du produit		NON		NON si port de p	
NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une ressource sur des sites représentatifs	NON	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement	NON	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisseté des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel	NON	Suppression de l'ACD ; - Substitution de l'ACD par un produit ou un procédé non dangereux ou moins dangereux ; - Favoriser l'automatisation,	NON		NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons

**REFERENTIEL PROFESSIONNEL  
synthèse**

Postures pénibles								Vibrations mécaniques				Agents chimiques dangereux y compris poussières et fumées		Températures extrêmes		Bruit	
900 Heures par an								450 heures par an				cf arrêté		900 heures par an		600 heures par an	
Positions accroupies		Position à genoux		Les positions du torse en torsion à 30 degrés		Les positions du torse fléchi à 45 degrés		vibrations transmises aux mains et aux bras: valeur d'exposition rapportée à une période de référence de 8 heures de 2,5m/s2		Vibrations transmises à l'ensemble du corps: valeur d'exposition rapportée à une période de référence de 8 heures de 0,5m/s2		cf arrêté		Température inférieure ou égale à 5°C ou au moins égale à 30°C		Niveau d'exposition au bruit rapporté à une période de référence de 8 heures d'au moins 81 décibels (A)	
Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention	Exposition	Mesures de prévention
NON	kinesitherapeute/une	NON	kinesitherapeute/une	NON	kinesitherapeute/une	NON	kinesitherapeute/une	NON	lisette des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel	NON	des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la	NON	un produit ou un procédé non dangereux ou moins dangereux ; - Favoriser l'automatisation, robotisation de la	NON		NON	d'oreilles ; - Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés
NON	ressource sur des sites	NON	ressource sur des sites	NON	ressource sur des sites	NON	ressource sur des sites	NON		NON		NON		NON		NON	
NON	représentatifs ou capitaliser	NON	représentatifs ou capitaliser	NON	représentatifs ou capitaliser	NON	représentatifs ou capitaliser	NON		NON		NON		NON		NON	
NON								NON				NON si départ ou captage de l'échappement		NON		NON si part de g	
NON	missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une	NON	missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une	NON	missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une	NON	missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une	NON	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisette des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la	NON	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisette des revêtements de sol, - Contribuer à réduire l'exposition en prévoyant le remplacement progressif par du matériel permettant de réduire la vibration conformément aux normes machines ; - Favoriser le recours à la	NON	- Suppression de l'ACD ; - Substitution de l'ACD par un produit ou un procédé non dangereux ou moins dangereux ; - Favoriser l'automatisation, robotisation de la prestation ; - Dispositif de captage des polluants à la source ; - Ventilation générale ;	NON		NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ; - Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ;
NON	ressource sur des sites	NON	ressource sur des sites	NON	ressource sur des sites	NON	ressource sur des sites	NON		NON		NON		NON		NON	
NON	représentatifs ou capitaliser	NON	représentatifs ou capitaliser	NON	représentatifs ou capitaliser	NON	représentatifs ou capitaliser	NON		NON		NON		NON		NON	
NON	sur les bonnes pratiques existantes pour établir	NON	sur les bonnes pratiques existantes pour établir	NON	sur les bonnes pratiques existantes pour établir	NON	sur les bonnes pratiques existantes pour établir	NON		NON		NON		NON		NON	
NON								NON				NON si protection adaptée en fonction du produit		NON		NON si part de g	
NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une	NON	Missionner un ergonome/un kinésithérapeute/une	POSSIBLE	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisette des revêtements de sol, - Contribuer à réduire	Possible	Favoriser le maintien ou la mise en œuvre de la lisette des revêtements de sol, - Contribuer à réduire	NON	Suppression de l'ACD ; - Substitution de l'ACD par un produit ou un procédé non dangereux ou moins dangereux ;	NON		NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ; - Mettre en place une
NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
NON								POSSIBLE				NON si protection adaptée en fonction du produit		NON		NON	
NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
NON								NON				NON si protection adaptée en fonction du produit		NON		NON si part de g	

**REFERENTIEL PROFESSIONNEL  
synthèse**

ruit		
120 fois par an		
Exposition à un niveau de pression acoustique de crête au moins égal à 135 décibels ©		Mesures de prévention mises en place par l'entreprise permettant de réduire l'exposition
Exposition	Mesures de prévention	
NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ;	
NON	- Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés	
NON	(caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ;	
NON	- Poursuivre la mise en place de locaux isolés pour les machines bruyantes ;	
NON	- Mettre à disposition et veiller au port de protection auditives adaptées ;	
NON	- Etre attentif aux normes « taux machines » en amont de l'achat des machines, des	
Instructions auditives		
NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ;	
NON	- Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés	
NON	(caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ;	
NON	- Poursuivre la mise en place de locaux isolés pour les machines bruyantes ;	
NON	- Mettre à disposition et veiller au port de protection auditives adaptées ;	
NON	- Etre attentif aux normes « taux machines » en amont de l'achat des machines, des	
Instructions auditives		
NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ;	
NON	- Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés	
NON	(caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ;	
NON	- Poursuivre la mise en place de locaux isolés pour les machines bruyantes ;	
NON	- Mettre à disposition et veiller au port de protection auditives adaptées ;	
NON	- Etre attentif aux normes « taux machines » en amont de l'achat des machines, des	
Instructions auditives		
NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ;	

**REFERENTIEL PROFESSIONNEL  
synthèse**

ruit		
120 fois par an		
Exposition à un niveau de pression acoustique de crête au moins égal à 135 décibels ©		Mesures de prévention mises en place par l'entreprise permettant de réduire l'exposition
Exposition	Mesures de prévention	
NON	- Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ;	
NON	- Poursuivre la mise en place de locaux isolés pour les machines bruyantes ;	
NON	- Mettre à disposition et veiller au	
protections auditives		
NON	- Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ;	
NON	- Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ;	
NON	- Poursuivre la mise en place de locaux isolés pour les machines bruyantes ;	
NON	- Mettre à disposition et veiller au	
protections auditives		
NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ;	
NON	- Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ;	
NON	- Poursuivre la mise en place de locaux isolés pour les machines bruyantes ;	
NON	- Mettre à disposition et veiller au port de protection auditives adaptées ;	
NON	- Etre attentif aux normes « taux	
protections auditives		
NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ;	
NON	- Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ;	
NON	- Poursuivre la mise en place de locaux isolés pour les machines	
protections auditives		

**REFERENTIEL PROFESSIONNEL  
synthèse**

Bruit		Mesures de prévention mises en place par l'entreprise permettant de réduire l'exposition
120 fois par an		
Exposition à un niveau de pression acoustique de crête au moins égal à 135 décibels ©		
Exposition	Mesures de prévention	
NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ;	
NON	- Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ;	
NON	- Poursuivre la mise en place de locaux isolés pour les machines bruyantes ;	
NON	- Mettre à disposition et veiller au port de protection auditives adaptées ;	
NON	- Etre attentif aux normes « taux	
Instructions auditives		
NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ;	
NON	- Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ;	
NON	- Poursuivre la mise en place de locaux isolés pour les machines	
Instructions auditives		
NON	de bouchons d'oreilles ;	
NON	- Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ;	
NON	- Poursuivre la mise en place de locaux isolés pour les machines bruyantes ;	
NON	- Mettre à disposition et veiller au port de protection auditives adaptées ;	
NON	- Etre attentif aux normes « taux machines » en amont de l'achat	
Instructions auditives		
NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ;	
NON	- Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du	
Instructions auditives		
NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ;	
NON	- Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ;	
Instructions auditives		
NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ;	

**REFERENTIEL PROFESSIONNEL  
synthèse**

ruit		
120 fois par an		
Exposition à un niveau de pression acoustique de crête au moins égal à 135 décibels ©		Mesures de prévention mises en place par l'entreprise permettant de réduire l'exposition
Exposition	Mesures de prévention	
NON	- Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou	
NON		
NON		
Mesures positives		
NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ;	
NON	- Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin du travail, dont une sensibilisation de l'impact du bruit auprès des salariés (caractère obligatoire du port de bouchons d'oreille ou casques permettant de limiter l'exposition au bruit) ;	
NON		
NON	- Poursuivre la mise en place de locaux isolés pour les machines	
Mesures positives		
NON	Mettre en place des distributeurs de bouchons d'oreilles ;	
NON	- Mettre en place une campagne de bruit en lien avec le médecin	
ON		
NON		
Mesures positives		